

Quel type de permis pour tracter une remorque ?

Permis B (suivant le décret n°2013-58 du 17/01/13)

Vous pouvez tracter une remorque avec le permis B si la somme du PTAC voiture + PTAC remorque est inférieur ou égal à 3500 kg.



$$\text{PTAC} + \text{PTAC} \leq 3500 \text{ kg}$$

Permis B96 (formation de 7H minimum, pas d'examen)



$$\begin{aligned} & \text{PTAC} \geq 750 \text{ kg} & \text{PTAC} \leq 3500 \text{ kg} \\ & \text{PTAC} + \text{PTAC} \leq 4250 \text{ kg} \end{aligned}$$

Permis BE

Le permis BE est obligatoire lorsque la somme du PTAC remorque et du PTAC voiture est supérieur à 3500 kg.



$$\text{PTAC} + \text{PTAC} \leq 3500 \text{ kg} \text{ maxi } 7000 \text{ kg}$$

Capacité du véhicule tracteur:

Outre le fait d'avoir un permis (B/B96/BE), pour rouler avec une remorque, il est impératif de contrôler le PTR (F.3) du véhicule tracteur. Il est interdit de rouler avec une remorque lorsque le poids réel de l'ensemble dépasse le PTR du tracteur.

Carte grise:

La carte grise est obligatoire pour les remorques dont le PTAC est supérieur à 500 kg. Pour ces remorques, il est nécessaire de faire une déclaration particulière à votre assurance.

PTAC: Point Total en Charge Autorisé = PV + CU
 Masse en charge maximale admissible du véhicule (F.1/F.2)
PV: Poids à vide = poids sans charge du véhicule (à vide) (G.1)
CU: Charge Utile = PTAC - PV
PR: Poids Réel = PV + charge réelle
PTRA: Poids Total Roulant Autorisé > PR voiture + PR remorque
 Masse en charge maximale admissible de l'ensemble (F.3)



Visitez notre site internet !
 Scannez le QR code pour accéder à plus d'informations.

